



ADMINISTRATION

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 2 décembre 2024

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Elodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents avec représentation :

Marion BLONDEAU à Élodie MELET

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Sébastien GUILLAUME, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY

Mme Camille BARBAZ a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h00.

1. Administration générale

Approbation du compte rendu de la séance du 4 novembre 2024

Les élus n'émettent pas d'observation sur le compte rendu de la séance du 4 novembre 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

Délégations du conseil municipal au maire :

aliénation de gré à gré de biens mobiliers

Il a été constaté la possibilité de vendre des biens inutilisés de faible valeur de type matériel, mobilier. M. le Maire propose que le conseil municipal lui donne la possibilité de vendre des biens de gré à gré de valeur inférieure à 4 600 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et modifie la liste des délégations au maire en y ajoutant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Toutes les décisions prises dans le cadre des délégations font l'objet d'un compte rendu périodique au conseil municipal.

2. Forêts et bois

Convention pour la pratique des activités nordiques en forêt

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention pour les activités nordiques sur le domaine forestier communal de Mignovillard, concerné par les pistes du site nordique de la Bourre.

Cette convention, conclue pour une durée de 9 ans comme l'initiale signée en 2014, est établie entre la Commune, avec l'appui technique de l'ONF pour la gestion du domaine forestier, et le Syndicat mixte de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux (anciennement Régie nordique de la Haute-Joux). Le renouvellement maintient les dispositions principales de l'accord précédent et introduit une modification : la période où l'activité forestière est prioritaire est prolongée jusqu'au 15 décembre, sauf en cas d'enneigement suffisant permettant un démarrage des activités nordiques.

3. Finances

Budget principal 2024 : décision modificative n°1

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal de l'année 2024, qui n'affecte pas son équilibre général. Elle vise à augmenter de 2 900 € les crédits de fonctionnement pour les intérêts réglés à l'échéance et permet des écritures comptables pour la régularisation d'amortissements de biens communaux.

Tarifs communaux pour l'année 2025

Le conseil municipal passe en revue les tarifs communaux en vigueur. Il est décidé à l'unanimité de les maintenir sans augmentation pour 2025, hormis les tarifs suivants :

- Vente au déballage (forfait par installation) : 25 € au lieu de 40 €
- Salle des fêtes : création de 2 tarifs « Assemblée générale, conférence, spectacle » pour la location par des associations et ajout de la mention « [Week-end] **et jour férié** » aux tarifs concernés

	Type de location	Hab.	Pers. ext.	Asso.	Cuisine vaisselle	Charges Eau, élec, ch.
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	40 €	—	—	Perco., tasses verres	17 €/jour
	Ass. générale, spectacle	—	—	40 €		
	1 jour de semaine (lun à ven)	50 €	70 €	35 €	40 €	
	Week-end et jour férié	70 €	120 €	60 €		
	Caution	200 €	200 €	200 €		
Grande salle	Enterrement	70 €	—	—	Perco., tasses verres	25 €/jour
	Ass. générale, spectacle	—	—	70 €		
	1 jour de semaine (lun à ven)	100 €	150 €	75 €	70 €	
	Week-end et jour férié	170 €	220 €	110 €		
	Caution	400 €	400 €	400 €		
Bâtiment complet	1 jour semaine (lun à ven)	120 €	170 €	85 €	70 €	40 €/jour
	Week-end et jour férié	240 €	340 €	170 €		
	Caution	600 €	600 €	600 €		
Salle de convi	Location	40 €	60 €	30 €	—	20 €/jour
	Caution	200 €	200 €	200 €		
Pénalités	Ménage non conforme (par local)	150 €	150 €	150 €	—	—
	Éclairage ou chauf. non éteint	150 €	150 €	150 €		

4. Solidarités, enfance et jeunesse

École des Barbouillons : conseil d'école du 12 novembre 2024

M. le Maire, présent au conseil d'école, évoque les points traités :

- Effectif actuel de 133 élèves (en baisse)
- Règlement intérieur : Pas de changement apporté.
- Rythmes scolaires : renouvellement de la demande de dérogation pour 4 jours
- Projet d'école : nouveau projet établi pour plusieurs années autour de 3 axes principaux (apprentissage, bien-être des élèves, acteurs en lien avec l'école)
- Activités des classes pour cette année scolaire : natation, oiseaux, éducation à la route, lutte contre le harcèlement, bibliothèque, transformation du lait, carnaval, handball, aire terrestre éducative à la tourbière...)
- Point sur la sécurité, le matériel et les travaux

5. Ressources humaines

Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade

La promotion interne et l'avancement de grade constituent des leviers essentiels pour la valorisation des compétences et l'évolution de carrière des agents municipaux. Après avis favorable du comité social territorial du centre de gestion en date du 12 novembre 2024, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade au sein de tous les cadres d'emploi de la collectivité à 100 % à compter de l'année 2025.

Protection sociale complémentaire (prévoyance) : adhésion à une convention de participation

Les collectivités territoriales ont l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2025 de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents, en matière de prévoyance (maintien de salaire). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance » conclue entre le centre de gestion du Jura et MGP « LA MUTUELLE PREVOYANCE », qui prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la collectivité.

Protection sociale complémentaire (prévoyance) : participation financière accordée aux agents

Après avis favorable du comité social territorial du centre de gestion en date du 12 novembre 2024, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une participation financière aux agents fonctionnaires et contractuels en activité pour le risque « prévoyance », d'un montant de 13 € par mois et par agent, dans la limite de la cotisation versée par l'agent. Cette participation financière sera accordée exclusivement dans le cadre du contrat référencé par le centre de gestion.

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'assurer et de compléter l'entretien des locaux de l'école des Barbouillons jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 3 décembre 2024 et jusqu'au 4 juillet 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service annualisée rapportée à la période est de 6h40 (6,66/35^{ème}). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

Syndicat des eaux du Centre Est : présentation du RPQS (eau potable)

Le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2023 est présenté en détail aux conseillers municipaux. Ce document est consultable en mairie.

Communauté de communes : présentation du RPQS (Assainissement)

Le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2023 est présenté et consultable en mairie.

Syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit Villard

Le comité syndical a eu lieu le 23 octobre 2024. Les principaux points débattus sont présentés.

SIVOM

Le délégué évoque les points de l'ordre du jour du comité syndical du 24 novembre.

SICTOM

Le comité syndical s'est réuni le 20 novembre 2024, et les principaux points évoqués sont le ramassage des ordures ménagères et la hausse de la redevance pour 2025.

La séance est levée à 21h30.

Prochaine séance : lundi 6 janvier 2024

Le Maire,
Florent SERRETTE

